

# **A.I.R.E**

**Association pour l'Instauration  
du Revenu d'Existence**

**- LETTRE DE LIAISON n°4**

**PRINTEMPS 1994**

## **SOMMAIRE**

### **I Condensé des débats : "Revenu d'existence Arguments et objections" du 4 / 0 2 / 9 4 à la Sorbonne**

Le texte intégral des communications de MM. Serge DUMARTIN, André ROMIEU, Philippe RICHE, Yoland BRESSON, Pierre LAVAGNE est disponible contre envoi d'un chèque de 50 Frs au nom de AIRE et adressé à :

**Melle H. BOUSSATHA, Faculté de Sciences Economiques  
58, Avenue Didier  
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE  
Tél (1) 49.76.80.98 - Télécopieur (1) 48.85.29.93**

### **II "Quoi faire demain"**

Thème de la soirée du 15/10/93 à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation "EMMAUS-MAULEON", Participation de Yoland BRESSON.

Le compte rendu de la soirée sera publié dans le prochain bulletin de la Fondation : disponible à l'adresse :Frère SYLVAIN

**7, Rue de la Tannerie  
79700 MAULEON**

### **III Nouvelles de l'association**

- Contacts et participation
- Publications
- Réunions de l'Association
- Lu dans la presse

- Réunions de l'Association

**I Condensé des débats : “Revenu d’existence Arguments et objections” du 4 / 02 / 94 à la Sorbonne**

Nous ne reprenons ici que l’essentiel des interventions des membres de AIRE.

Ce débat a réuni une centaine de personnes dans l’amphithéâtre LEFEBVRE. Il faisait suite au débat du CEDIAS (cf. Lettres de Liaison 2 et 3).

**✿✿M. Serge DUMARTIN**, animateur, introduit le débat. Il rappelle l’impuissance des gouvernements successifs à inverser le processus du chômage et à proposer une solution au problème de l’exclusion sociale.

Il nous faut penser autrement nous dit-on pour changer les données du problème et ouvrir de nouvelles voies de solution.

Le “revenu d’existence” est une autre façon de penser et il nous ouvre de nouvelles voies. Voici plusieurs années qu’il a été mis en évidence et le Professeur Henri GUITTON s’en faisait le propagandiste convaincu.

Il y voyait une issue à notre impasse sociale.

Depuis lors, tandis que le chômage ne cessait d’augmenter plusieurs ouvrages, notamment ceux du Professeur Yoland BRESSON, développaient ce projet et mettaient en évidence sa faisabilité. Au cours des précédents colloques de l’AIRE, des objections ont été faites et des réponses proposées. Nous allons tenter, aujourd’hui, de les expliciter.

Lors de l’avènement de l’ère industrielle, des personnages politiques tels que SIEYES et Thomas PAINE, préoccupés d’assurer la sauvegarde des droits de l’homme, avaient songé à l’instauration de dispositions dont le revenu d’existence est l’expression moderne. Tandis que s’est ouvert pour nous l’âge post/industriel, la sauvegarde des droits de l’homme reste une exigence d’actualité.

**✿✿M. André ROMIEU**, conseiller technique de l’UNAF, est intervenu sur le thème “Du plein emploi à la pleine activité”

Il met en exergue cette pensée d’Henri GUITTON qui, trace notre action : “les chômeurs ne sont pas des invalides qu’il faut indemniser, mais des exclus qu’il faut réintégrer”.

Depuis 20 ans, dit-il, le PIB s’est accru de plus de 50% et le nombre de chômeurs a été multiplié par 8.

Compte-tenu de l'incidence sociale du chômage sur le milieu familial, ce sont près de 10 millions de nos compatriotes qui se trouvent ainsi déstabilisés et incertains de leur avenir.

Notre société tout entière en est blessée. Si lourd que soit le coût de l'indemnisation du chômage, il est sans commune mesure avec les ruines qu'il entraîne. Les multiples allocations, les assistances publiques et privées mises en oeuvre pour atténuer la misère et permettre aux intéressés de subsister, ne remédient pas aux causes du mal : elles risquent même de contribuer à le perpétuer.

Face à l'évidence de la fin du plein emploi, les responsables publics ont cherché une issue dans deux directions : le partage des emplois et la création de nouveaux emplois. Dans le premier cas, les solutions qui s'ouvrent sont réelles, mais doivent être contractuelles et adaptées aux contraintes des Entreprises pour ne pas constituer des handicaps sur le terrain de la concurrence. Dans le second cas, les limites des actions entreprises tiennent à la faculté contributive limitée des citoyens, l'Etat prenant à son compte, en la circonstance, tout ou partie du salaire alloué (TUC, contrats emplois solidarité, primes à l'embauche, etc...).

Il faut toutefois pas délaissier la création d'emplois grâce à l'ouverture de nouveaux marchés et à l'offre de nouveaux produits et services.

De même les délocalisations sont à contrôler pour compenser les déséquilibres trop importants de protection sociale.

Malgré toutes ces voies d'actions il est prévisible que nous resterons avec 3 millions de personnes déséquilibrées par le manque d'emplois.

Nous sommes donc tenus d'ouvrir de nouvelles voies. Puisque la productivité du travail de l'être humain augmente constamment et qu'elle continue de s'accroître au rythme d'environ 2 1/2% par an, il est concevable de permettre à chacun de ceux qui en sont les héritiers et qui doivent en être les continuateurs, d'en bénéficier sous la forme d'un "dividende de productivité" ; c'est le revenu d'existence.

Il ne s'agit pas d'une forme inédite d'assistance, mais de la reconnaissance d'une appartenance et d'une filiation, de la participation à un capital commun. Chacun est ainsi appelé à trouver sa place dans la société de pleine activité qui s'impose à nous dans une économie ouverte sur le monde. C'est la valorisation du capital que représente chaque être humain.

Cela ne se fera pas de soi, mais l'instauration du revenu d'existence devrait permettre d'inaugurer la transition qui conduira du plein-emploi à la pleine activité.

Le revenu d'existence est, en quelque sorte, une convention collective au niveau national puisqu'il est établi sur la base de la productivité du travail et qu'il est appelé à évoluer parallèlement à elle.

Il est la formule initiale des contrats sociaux qui devraient intervenir à tous les niveaux, suivant le principe de subsidiarité, entre les partenaires d'une activité commune.

Chacun des partenaires de ces conventions y trouvera un espace de liberté et de créativité à la mesure de la responsabilité qu'il y assume, dans quelle que structure et quel que niveau que ce soit : familles, entreprises, associations, collectivités territoriales, communautés de vie, entre autres.

**\*M. Philippe RICHE**, ancien cadre supérieur de l'industrie, responsable d'associations travaillant sur de nouveaux modes de vie est intervenu sur le thème "Revenu d'existence et Société".

Il convient, estime-t-il, pour mieux appréhender les effets attendus de l'instauration du revenu d'existence, de se référer aux principaux déséquilibres qu'il est appelé à corriger.

Le premier concerne les conditions contrastées et les ruptures que l'on observe entre les générations : les jeunes paient un lourd tribut au chômage, alors que leurs aînés continuent à bénéficier, par leurs retraites et leurs revenus, de la période des "trentes glorieuses".

L'introduction du revenu d'existence ne supprimera pas les inégalités, mais elle donnera un fondement à l'intégration de tous les participants, sans exception, à la vie de la communauté. Elle facilitera toutes les formes de solidarité, tant au niveau des institutions qu'à celui des relations humaines, en diminuant la distance qui nous sépare.

Un second aspect de nos déséquilibres, consiste dans la place prépondérante, pour ne pas dire exclusive, que le travail salarié occupe dans notre société, travail exécuté pour un autre et chez un autre, par opposition au travail autonome, rétribué ou non, que l'on accomplit pour soi, pour les siens ou pour les collectivités.

Pendant tout le cours de l'ère industrielle, avec une forte accélération depuis les années 50, le travail salarié est devenu la condition indispensable à la reconnaissance sociale.

Il était un moyen : il est devenu une fin. Il a été érigé en devoir d'état et, pour ainsi dire, sacralisé.

Nous avons vu des chrétiens tiraillés entre l'esprit de pauvreté et l'apologie de la croissance.

Cet état de choses a eu les conséquences que nous constatons :

- Le plein emploi ayant cessé, mais l'absence d'un emploi salarié équivalent à l'exclusion sociale, on a vu mettre en place tout un système de revenus de transferts, en sorte que ces revenus atteignent, aujourd'hui près de 60% des salaires nets.

- Le chômage s'est institutionnalisé ; il est devenu une variable d'adaptation de l'économie.

- Le contrat de travail à durée indéterminée se raréfie au point de devenir une exception. C'est, pour les travailleurs habitués à la sécurité sociale de l'emploi, la cause d'une angoisse grandissante.

- La société paraît "bloquée", cloisonnée, chacun ayant tendance à défendre ses privilèges, au besoin par la violence.

Le revenu d'existence apporte à tout cela un changement essentiel parce qu'il apporte un témoignage concret de la reconnaissance de chacun par le seul fait qu'il existe, quels que soit son rang et son appartenance. En cela il ouvre la voie à une révolution culturelle, sans rupture et sans violence.

La réussite de notre société n'est plus conditionnée par le plein emploi. Un nouvel équilibre est à rechercher entre le salariat et le travail autonome faisant une place plus large aux valeurs de solidarité.

Le fait d'instaurer le RE aura des incidences bénéfiques sur l'efficacité économique et sur les relations humaines.

**✿M. Yoland BRESSON**, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de Paris Saint-Maur a présenté une des possibilités de mettre en place le REVENU D'EXISTENCE.

Le REVENU D'EXISTENCE est actuellement de 1575 Frs par mois et par personne. Il représente donc une masse monétaire d'environ 1100 Milliards.

Nous pouvons envisager différentes hypothèses pour le mettre en place.

Choisissons les 3 hypothèses suivantes :

1°) Introduction sur 5 ans (320 Frs la 1ère année soit 220 Milliards, 640 la 2ème année et 1600 Frs soit 1100 Milliards la 5ème.

2°) Le RE se substituerait pour 840 Milliards aux revenus distribués dans les revenus primaires (salaires) et dans les revenus de transfert redistribution.

3°) Les prélèvements qui alimentent l'actuelle redistribution sont maintenus à l'identique.

Outre ces hypothèses des mesures d'accompagnement peuvent être suggérées.

Par exemple :

1 - Le SMIC est maintenu à son niveau actuel. Les emplois nouveaux sont rémunérés en tenant compte du revenu d'existence.

Ainsi pour un emploi nouveau, par exemple au SMIC, évalué pour simplifier à 5 000 Frs brut, la première année, la partie versée par l'entreprise s'élève à  $5\,000 - 320 = 4\,680$  Frs de revenu d'activité.

Conséquence : baisse progressive du coût du travail particulièrement non qualifié et création attendue d'emplois nouveaux.

2 - Pour les emplois existants, le revenu d'existence alloué, se substitue aux augmentations de salaires. Conséquence : le coût du travail supporté par les entreprises est figé. La compétitivité, coût de l'emploi en France, s'améliore. Ce contrat doit être négocié et accepté par les organisations syndicales et patronales. Il en est de même pour la fonction publique. La masse des rémunérations salariales est donc figée, ou à tout le moins son augmentation régulière est considérablement réduite.

Une autre option est proposée à la négociation : considérer la dotation en revenu d'existence comme compensation salariale de la réduction de la durée du travail, ou de l'aménagement du temps de travail.

3 - Préparation d'une refonte de la fiscalité, de telle sorte qu'à la sixième année, bénéficiant de l'élargissement de l'assiette des revenus, ainsi que la croissance du PIB, la masse du revenu d'existence, régulièrement réévaluée, soit assurée par un prélèvement fiscal (impôts directs sur tous les revenus de travail et de capital, T.V.A....).

Les prélèvements sociaux, sur les revenus d'activités, servent exclusivement à la couverture solidaire des risques (Sécurité Sociale).

La société à laquelle nous aspirons est celle dont la pleine activité coïncidera avec l'activité optimale de chacune de ses composantes.

Le revenu d'existence se cumulera avec les revenus professionnels, les retraites et les éventuelles assistances de solidarité.

## PLAN DE FINANCEMENT

Il faut considérer les 1 100 Milliards en cinq ans comme un investissement de la Nation. C'est pourquoi nous optons pour un prêt, consenti par l'ensemble du système bancaire, au taux symbolique de 1%, à durée illimitée.

<p><b><u>1ère Année</u></b> <b><u>Dotation :</u></b> <b><u>220 Milliards</u></b></p>	<p><b><u>Prélèvements et Transferts</u></b></p>	<p><b><u>Effets Macroéconomiques</u></b></p>
<p>Intégralement avancés par le système bancaire, y compris les caisses d'épargne et la poste. Chaque citoyen ouvre un Compte d'Existence dans la banque de son choix. Ce compte est crédité de 320 F chaque mois.</p>	<p>Toutes les prestations personnelles sont réduites de 320F/mois par personne soit 3840 F/an. Si l'on compte les enfants, les chômeurs, les RMI, les retraités, les handicapés..., on peut estimer à <u>110 Milliards</u> l'économie de prestations, pour des recettes prélevées intégralement maintenues.</p>	<p>La dotation correspond à une augmentation proche de 4% de la masse monétaire. La dérive nette sera plus faible. Sans compter que les 110 Milliards économisés sur les dépenses de transferts sont figés. On estime à 2% l'effet sur la croissance nominale, à partager entre la croissance réelle et celle des prix.</p>
<p><b><u>2ème Année</u></b> <b><u>Dotation :</u></b> <b><u>440 Milliards</u></b></p> <p>220 Milliards avancés 220 Milliards financés sur les prélèvements Chacun reçoit 640,00 F/mois.</p>	<p>Economie de prestation de l'année : 220 Milliards payés en revenu d'existence. Reste disponible 110 <u>Milliards</u>.</p>	<p>Préparation des aménagements de la fiscalité, de telle façon qu'à la fin de la période transitoire, la distribution du Revenu d'Existence soit assurée par elle. Négociation sur l'aménagement du temps de travail.</p>
<p><b><u>3ème Année</u></b> <b><u>Dotation :</u></b> <b><u>660 Milliards</u></b></p> <p>220 Milliards avancés 440 Milliards de prélèvements Chacun reçoit 960F/mois</p>	<p>On épuise avec 440 Milliards les prélèvements et transferts auxquels se substitue le revenu d'existence. En effet dans les 840 Milliards équivalents au revenu d'existence déjà actuellement versés, 400 Milliards sont contenus dans des revenus primaires. Il reste toujours disponible 110 Milliards</p>	<p><u>Année Charnière</u></p> <p>On peut penser que les effets sur la croissance et l'emploi (surtout par la baisse de coût de travail non qualifié) commencent à être sensibles accroissant les recettes de prélèvements.</p>

<p><b><u>4ème Année</u></b>  <b><u>Dotation : 880</u></b>  <b><u>Milliards</u></b></p> <p>Avance 220 Milliards  Prélèvements :  550 Milliards  Entreprises :  110 Milliards  Chacun reçoit  1280 F/mois</p>	<p>Les 110 Milliards disponibles qui ont glissé d'une année sur l'autre viennent s'ajouter aux 440 Milliards financés sur prélèvements.</p> <p>Les augmentations nominales de salaires, des retraites... sont versées aux comptes d'existence, pour partie ou totalité ; selon le niveau de rémunération, ou en l'absence d'augmentation, l'entreprise paye 360 F sur le compte d'existence du salarié le reste en revenu d'activité</p>	<p>A la fin de la 3ème année le SMIC s'est transformé en 960 F de revenu d'existence + 4040 F de revenu d'activité<sup>(1)</sup>. La baisse de coût de travail non qualifié est acquise. A ce niveau à partir de la 4ème année, une famille de 4 personnes reçoit 5120 F/mois de revenus d'existence.</p>
<p><b><u>5ème Année</u></b>  <b><u>Dotation : 1 100</u></b>  <b><u>Milliards</u></b></p> <p>Avance 220 Milliards  Entreprises :  110 Milliards  Prélèvements  <u>770 Milliards</u>  1 100 Milliards  Chacun reçoit  1600F/mois</p>	<p>En cette dernière année s'amorce le financement complet du revenu d'existence à partir de l'ensemble de prélèvements sur des revenus du travail et du capital. La transition est terminée.</p>	<p>La réforme fiscale fournit les ressources nécessaires au financement du Revenu d'Existence.</p>

Pendant les cinq ans, le montant du revenu d'existence aura nécessairement varié à cause de la croissance des ressources, représentée par la croissance de la masse monétaire et l'évolution de la productivité. La 6ème année, le revenu d'existence augmente d'un ordre de 300F/mois pour les 5 ans, pour passer à 1900 Frs/mois.

Le montant total du revenu d'existence représentera alors 20% au plus des ressources du pays.

(1) **Valeur nette en 1992.**

D'autres variantes sont envisageables. Celle par exemple qui consisterait à donner dès la 1ère année la totalité du revenu d'existence, aux RMI, aux chômeurs, aux SDF par exemple, et à leur familles, économisant des transferts émanant d'autres sources comme les collectivités locales. Le complément du revenu d'existence accordé pour rejoindre le niveau du RMI s'interprète alors comme un vrai "revenu d'activité". La recherche d'emploi ou d'insertion est ainsi reconnue comme une activité.

Ou celle qui donnerait la totalité du revenu d'existence, pour les nouveaux emplois abaissant ainsi brutalement le "coût du travail" pour les nouvelles embauches.

Ou celle qui modulerait le montant alloué lorsqu'intervient une réduction sensible du temps de travail, ou le choix d'un temps partiel...

**✿✿M. Pierre LAVAGNE** a présenté "L'instauration du REVENU D'EXISTENCE dans une économie ouverte.

Les variantes d'ajustement dont dispose l'économie peuvent s'exercer dans trois domaines :

- Le marché de la monnaie (taux de change et taux d'intérêt)
- Le marché des produits (variations en prix et en quantités)
- Le marché du travail, dont les variables sont la mobilité de l'emploi et le taux de chômage.

Pour constituer une issue à la crise actuelle, l'instauration du revenu d'existence doit s'insérer dans un ensemble cohérent de réformes dans un cadre international.

1° En ce qui concerne l'Europe, avant Maastricht, les ajustements se sont faits par les variations du taux de change (ainsi les dévaluations de la livre et de la lire).

Dans l'Union Européenne d'après Maastricht, cela ne sera plus possible ; en conséquence, les deux seules variables risquent d'être celles du chômage et des taux de salaires.

Mais, tandis qu'aux Etats Unis la mobilité de la main d'oeuvre est naturelle, nous aurons, en Europe une toute autre situation, compte tenu de l'obstacle des langues, des habitudes et des traditions. En France, par conséquent, le revenu d'existence faciliterait le maintien des travailleurs "au pays".

2° Au delà de l'Europe de l'Est, l'économie mondiale s'ouvre à l'Asie ; elle va faire place à deux milliards 1/2 d'êtres humains soit 30% de la population du globe.

Il sera très difficile aux pays anciennement développés de soutenir la concurrence avec des pays dans lesquels les salaires et la protection sociale sont incomparablement plus bas.

D'où les délocalisations auxquelles nous assistons et la persistance d'un chômage élevé en Europe.

La "préférence Communautaire Européenne" étant un leurre, la France est conduite à prendre les moyens de fortifier sa cohésion intérieure, en orientant la demande de ses habitants vers les biens et les services qui sont à l'écart de la concurrence internationale.

C'est le cas des produits et services dont la mise en place du revenu d'existence va faciliter la consommation : dépenses d'éducation, de logement, de santé, s'agissant des jeunes et, dans une certaine mesure, des personnes à la retraite.

3° L'aide aux pays en voie de développements fait l'objet d'une contribution financière non négligeable, dont les résultats sont très décevants. Mieux vaudrait remplacer cette aide globale par une allocation personnelle adaptée aux conditions économiques et sociales de chaque pays concerné. La politique d'aide aux pays en voie de développement devrait être dictée par la situation sociale de chaque pays et évoluer avec elle.

## II " Q U O I F A I R E D E M A I N "

Tel était le thème de la soirée organisée, le 15 octobre 1993 à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation "Emmaus-Mauléon" à Mauléon - Yoland BRESSON y a participé ; il a rencontré une entière adhésion de son auditoire sur la nécessité de "penser autrement" les problèmes actuels de l'exclusion sociale, plus de 500 personnes étaient réunies.

Il a été notamment souligné que, pour les chômeurs de longue durée, il ne s'agit pas tant de s'adapter à un emploi éventuel que de trouver ou de créer, un emploi adopté à leur situation.

Avec sa thèse de la valeur du temps Yoland BRESSON nous fait découvrir une toute autre façon de penser notre Economie. Celle-ci étant actuellement inadaptée à la "mutation culturelle" que nous vivons aujourd'hui.

Réfléchissons à ce que le regretté Henri GUITTON avait le courage de dire à 80 ans "j'ai passé ma vie à enseigner des choses auxquelles je ne crois plus". Mais il croyait au RE en créant AIRE pour promouvoir la thèse de la valeur du temps.

Les radios locales ont fait écho à cette soirée dont le compte rendu sera publié dans le prochain bulletin de la Fondation.

Il est possible de se procurer ce bulletin à l'adresse suivante :

**Frère SYLVAIN  
7, Rue de La Tannerie  
79700 MAULEON**

### **III NOUVELLES DE L'ASSOCIATION**

#### **\* Relations et participation**

- Les contacts et réunions sur le REVENU D'EXISTENCE se poursuivent. De nombreux renseignements arrivent au Secrétariat.

Notons des réunions en Province (Strasbourg, Evreux). Des contacts avec le CJD, le Mouvement des Chômeurs, Partage, la Vie Nouvelle, Entreprise et Progrès, le Club de la Boétie, le CREDOC, l'Association des Maires de France etc...

L'Association FUTURIBLES a organisé le 30 Mars un séminaire sur le thème "Pour ou contre le revenu minimum" suite à son numéro de Février. Participation de Philippe VAN PARIJS, Yoland BRESSON, Guy AZNAR, Jacques ROBIN, René François RIPOLL, Philippe RICHE.

#### **\* PUBLICATIONS**

##### **\* BIEN, bulletin n°18 Janvier 94**

- Une résolution du parlement européen du 28/10/93 sur l'exclusion sociale mentionne pour la première fois le REVENU de BASE pour être incorporé dans la révision du traité prévu en 1996.

- "Le livre blanc de Delors sur "la croissance, la compétitivité et l'emploi" recommande l'instauration d'un "impôt négatif".

Le ministre des finances britannique a demandé une étude sur la faisabilité d'un revenu de base.

\* "Le partage du temps et des revenus" par Yoland BRESSON, édition Economica Février 94 - 67 Frs.

\*"Pour ou contre le revenu minimum, l'allocation universelle, le revenu d'existence" FUTURIBLES n°184 Février 94 - 67 Frs.

\* **Lu dans la presse**

- Articles traitant du Revenu d'Existence :

- Le Monde Diplomatique de Février, Article de Yoland BRESSON.
- Le Monde du 2 Février - Chantal EUZEBY -
- La Croix du 24/02 et 15/03 - Serge DUMARTIN -
- Alternatives économiques : Avril 94 J. RIGAUDIAT et Denis CLERC.

\* **Réunions de l'Association**

- Réunion publique à la SORBONNE le 4/02/94  
Les communications faites sont disponibles.
- Réunion plénière le 4/03/94 à FUTURIBLES
- Conseil d'administration le 27 Avril.
- Conseil d'administration le 30/05 à 14H30 à FUTURIBLES.
- Groupe de travail le 7/06/94 de 14H à 18H à la Faculté de Saint-Maur sur l'approfondissement des concepts de base de notre proposition (inconditionnalité, pleine activité, valeur d'échange du temps...)
- 5ème Congrès International du B.I.E.N. à Londres les 8 - 10/09/94  
Il comprendra 4 ateliers :
  - Le Revenu de Citoyen (RC) et le Marché du Travail
  - La faisabilité politique du RC et son impact sur la CEE
  - Le coût et la mise en oeuvre du RC
  - L'histoire et la philosophie du RC.